



Assemblée générale

Distr. générale
16 novembre 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante-deuxième session
23 janvier-3 février 2023

Résumé des communications des parties prenantes concernant le Pakistan*

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

I. Cadre général

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme, compte tenu de la périodicité de l'Examen périodique universel et de l'issue du précédent examen¹. Il réunit 43 communications de parties prenantes à l'Examen², résumées en raison de la limite fixée pour la longueur des documents. Une section distincte est consacrée aux renseignements reçus de l'institution nationale des droits de l'homme, accréditée et reconnue comme pleinement conforme aux Principes de Paris.

II. Renseignements reçus de l'institution nationale des droits de l'homme, accréditée et reconnue comme pleinement conforme aux Principes de Paris

III. Renseignements reçus d'autres parties prenantes

A. Étendue des obligations internationales³ et coopération avec les mécanismes s'occupant des droits de l'homme

2. Amnesty International a renouvelé les recommandations qu'elle avait formulées lors des trois examens précédents, à savoir la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et sa transposition en droit interne⁴. Les auteurs des communications conjointes n^{os} 9 et 20 ont formulé des recommandations similaires⁵.

3. La Commission internationale de juristes a recommandé au Pakistan de devenir partie à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques⁶.

4. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 ont encouragé le Pakistan à soumettre son rapport périodique en retard au Comité des droits de l'enfant⁷.

B. Cadre national des droits de l'homme

1. Cadre constitutionnel et législatif

5. Le Centre for Legal Aid Assistance and Settlement a recommandé au Pakistan d'abroger les lois actuelles sur le blasphème (art. 295 à 298 du Code pénal) et de les remplacer par des dispositions conformes à la Constitution pakistanaise et aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels le Pakistan est partie⁸.

2. Cadre institutionnel et mesures de politique générale

6. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont conseillé au Pakistan de faire en sorte que les nominations des présidents et du personnel des institutions nationales des droits de l'homme se déroulent conformément aux Principes de Paris⁹.

C. Promotion et protection des droits de l'homme

1. Respect des obligations internationales relatives aux droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

Égalité et non-discrimination

7. La Digital Rights Foundation a déclaré que des lois et des mécanismes devaient être élaborés afin de prévenir une utilisation discriminatoire et abusive des technologies émergentes (intelligence artificielle, technologies de reconnaissance faciale, etc.) pour le profilage des citoyens dans les espaces publics en fonction de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur identité de genre, de leur classe sociale, de leur handicap, de leur nationalité, de leur profession ou de leur religion¹⁰.

8. Hakpaan a recommandé aux institutions publiques et aux agences de renseignement de mettre fin au profilage racial des étudiants, de libérer tous les étudiants victimes de disparition forcée et de les présenter à un juge¹¹.

9. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont recommandé au Pakistan de modifier les articles 25 à 27 de la Constitution afin de reconnaître officiellement l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression du genre ou les caractéristiques sexuelles comme des motifs sur la base desquels la discrimination est interdite, et de promulguer une loi antidiscrimination complète qui interdise la discrimination en raison de motifs expressément énoncés – y compris les motifs susmentionnés – dans l'accès aux services, à l'emploi, aux soins de santé et à l'éducation dans tous les contextes (publics ou privés), et qui prévoient des mécanismes de recours utiles. Ils lui ont aussi recommandé de veiller à ce que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, en particulier les mineurs, qui étaient victimes de violences disposent d'un accès libre, égal et non discriminatoire aux foyers d'accueil¹².

10. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont également demandé au Pakistan de mettre en place dans chaque province d'ici à 2025 au moins un centre de protection qui fonctionne effectivement, à l'intention des personnes transgenres, comme le prévoyait la loi, et de définir un budget, des ressources et un mode opératoire standard adaptés de sorte qu'une aide et une assistance juridique soient offertes dans ces centres¹³.

11. Front Line Defenders a recommandé au Pakistan de dépénaliser les relations homosexuelles, de garantir à la communauté LGBTQ+ l'égalité des droits et une protection, et d'enquêter sur toutes les formes d'attaques contre ces personnes afin de traduire les responsables en justice, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme¹⁴.

Droit à la vie, droit à la liberté et à la sécurité de la personne et droit de ne pas être soumis à la torture

12. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont déclaré que le Pakistan devait respecter les droits fondamentaux des citoyens tels qu'ils étaient inscrits dans la Constitution, notamment le droit à la vie et à la liberté, le droit d'être traité conformément à la loi, le droit de bénéficier de garanties constitutionnelles en matière de détention et de torture, et le droit à un procès équitable et à une procédure régulière¹⁵.

13. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont recommandé au Pakistan d'abolir la peine de mort et de réexaminer ou réviser les pratiques des forces de l'ordre s'agissant du recueil des preuves afin de les rendre conformes aux meilleures pratiques existantes, y compris par l'utilisation des technologies modernes¹⁶.

14. DUNE a demandé l'abolition de la peine de mort pour toutes les infractions liées à la drogue définies par la loi de 1997 sur le contrôle des stupéfiants¹⁷.

Droit international humanitaire

15. La Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires a engagé le Pakistan à prendre des mesures pour poursuivre le désarmement nucléaire et à signer, ratifier puis appliquer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires¹⁸.

Droits de l'homme et lutte antiterroriste

16. ADF International a conseillé au Pakistan de modifier la loi antiterroriste de 1997 de sorte qu'elle ne restreigne pas indûment l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de religion ou de conviction¹⁹.

17. Amnesty International a recommandé au Pakistan de supprimer les articles 295-A et 298-A de la liste des infractions définies par la loi antiterroriste de 1997²⁰.

18. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 ont demandé au Pakistan de cesser d'utiliser la législation antiterroriste pour arrêter, détenir et poursuivre des défenseurs des droits de l'homme et des militants qui exerçaient pacifiquement leurs droits²¹.

19. Front Line Defenders a demandé au Pakistan de veiller à ce que les défenseurs des droits de l'homme soient protégés contre les poursuites engagées en représailles de leur travail en faveur des droits de l'homme, notamment par l'application des lois antiterroristes et de la législation pénale²².

Administration de la justice, impunité et primauté du droit

20. The UPR Project at BCU a conseillé au Pakistan d'affirmer son engagement envers l'objectif de développement durable n° 16 relatif à l'accès à la justice et à des institutions efficaces en soutenant le prochain vote sur la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le moratoire sur l'application de la peine de mort²³.

21. Human Rights Watch a recommandé au Pakistan de mettre effectivement en œuvre la législation relative à la violence fondée sur le genre, y compris la violence familiale et les attaques à l'acide, et de poursuivre les responsables²⁴.

22. Human Rights Watch a engagé le Pakistan à veiller à ce que les policiers impliqués dans des actes de torture ou des mauvais traitements, quel que soit leur grade, fassent l'objet de mesures disciplinaires ou de poursuites, selon le cas, et à mener une enquête indépendante sur chaque décès en détention²⁵.

23. La Commission nationale des droits de l'homme a recommandé au Pakistan d'élaborer un plan d'action pour une réinsertion adéquate de la population carcérale, notamment en proposant des traitements destinés tant à la santé mentale que physique²⁶.

24. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont souligné que la disparition forcée constituait une infraction à part entière en droit interne et qu'il fallait mettre fin à toute forme d'impunité dans la lutte contre les disparitions forcées²⁷.

25. Amnesty International a recommandé au Pakistan de libérer immédiatement toutes les personnes victimes de disparition forcée ou de les faire comparaître rapidement devant le juge d'un tribunal de droit commun afin qu'il se prononce sur la légalité de l'arrestation ou de la détention et sur la question de savoir si l'intéressé devrait être libéré. Elle lui a à nouveau recommandé d'ouvrir une enquête indépendante sur tous les cas présumés de disparition forcée et de faire rendre des comptes aux personnes soupçonnées d'en être responsables, ce que le Pakistan avait accepté de faire lors du précédent examen²⁸.

26. Front Line Defenders a encouragé l'ouverture d'une enquête impartiale, rapide et approfondie sur les meurtres, les disparitions forcées et les actes de torture dont étaient victimes des défenseurs des droits de l'homme, et ce afin de traduire les responsables en justice conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme²⁹.

27. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont conseillé au Pakistan de créer un mécanisme de recours ou de signalement destiné à identifier les juges, les policiers, les instituts religieux, les religieux musulmans et les agents publics qui faisaient acte de discrimination envers les minorités religieuses, violaient leurs droits ou ne les protégeaient pas³⁰.

28. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont demandé au Pakistan de réviser les codes pénaux, les procédures de signalement et les mécanismes d'administration de la justice qui servaient la lutte contre la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre (par exemple, les unités de protection des femmes et des enfants, les cellules de lutte contre le crime fondé sur le genre et les tribunaux spécialisés dans la violence fondée sur le genre) afin de reconnaître expressément la violence fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression du genre ou les caractéristiques sexuelles et de l'intégrer dans leur mandat en modifiant les lois pertinentes, ainsi que de modifier la loi de 2021 sur la lutte contre le viol (enquête et procès) et les lois des provinces sur la violence familiale de manière à inclure les personnes transgenres dans leur champ d'application. Ils ont également demandé que, en cas de violence sexuelle ou de violence fondée sur le genre, des enquêtes et des procès soient engagés promptement et menés de manière approfondie et rigoureuse³¹.

29. Les auteurs de la communication conjointe n° 21 ont recommandé au Pakistan de veiller à ce que les membres de l'appareil judiciaire et les avocats, qu'ils fassent partie du barreau pakistanais ou qu'ils exercent à leur compte, puissent travailler en toute indépendance, sans subir d'ingérence ou d'influence d'aucune sorte³².

Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique

30. ADF International a recommandé au Pakistan de garantir le plein respect de la liberté de religion ou de conviction et de la liberté d'expression, conformément à ses obligations en matière de droits de l'homme, et de modifier l'article 153-A du Code pénal pour le rendre conforme au droit international et aux normes régissant la liberté d'expression³³.

31. Scholars at Risk Network a demandé au Pakistan de s'abstenir de recourir à la force, aux arrestations, à l'emprisonnement et à la peine capitale s'agissant d'étudiants et d'universitaires qui exerçaient leurs droits à la liberté d'expression, à la liberté de réunion et à la liberté académique³⁴.

32. Le Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ) a engagé le Pakistan à offrir à chacun, en particulier aux groupes vulnérables comme les femmes et les minorités, des garanties judiciaires et la protection des droits fondamentaux, notamment la vie et la liberté. En outre, le Pakistan devait prendre des mesures pour mettre fin à l'utilisation abusive des lois sur le blasphème³⁵.

33. Amnesty International a conseillé au Pakistan de modifier la loi sur la protection des journalistes et des professionnels des médias, en particulier l'article 6, afin d'éviter les formulations générales et vagues manquant de clarté juridique et pouvant être utilisées pour restreindre illégalement le droit à la liberté d'expression³⁶.

34. Digital Rights Foundation a souligné que des garanties devaient être mises en œuvre pour protéger – en ligne ou non – les discours des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, en particulier le droit de ceux-ci de critiquer des personnalités et les institutions publiques³⁷.

35. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 ont instamment prié le Pakistan de mettre en place sans tarder des commissions indépendantes chargées de la protection des journalistes et des professionnels des médias afin de lutter contre l'impunité des auteurs d'infractions visant ces personnes, comme l'exigeaient le projet de loi de 2021 sur la protection des journalistes et des professionnels des médias et le projet de loi de 2021 sur la protection des journalistes et des autres professionnels des médias du Sind. Ils lui ont aussi recommandé d'établir des mécanismes visant à assurer la sécurité des journalistes et de renforcer les mécanismes existants, s'agissant en particulier des femmes journalistes et des journalistes issus de communautés minoritaires³⁸.

36. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 ont recommandé au Pakistan de supprimer toutes les restrictions injustifiées qui empêchaient les organisations de la société civile de recevoir des fonds internationaux et nationaux conformément aux meilleures pratiques énoncées par le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, et de veiller à ce que les défenseurs des droits de l'homme puissent mener leurs activités légitimes sans crainte ou sans entrave injustifiée, sans obstruction et sans harcèlement juridique ou administratif (comme les restrictions de voyage prévues par la liste de contrôle des sorties)³⁹.

37. Christian Solidarity Worldwide (CSW) a encouragé le Pakistan à supprimer le contenu religieux des sujets non religieux, conformément aux instructions de la Commission unipersonnelle de la Cour suprême, et à veiller à ce que les agents de l'État qui encourageaient les éléments extrémistes ou s'alliaient avec eux soient tenus de rendre des comptes⁴⁰.

Droit au respect de la vie privée

38. Digital Rights Foundation a recommandé la création d'un organe de surveillance, à savoir une commission de protection des données qui soit indépendante et dotée de véritables pouvoirs lui permettant de faire rendre des comptes aux organismes privés et publics responsables d'atteintes à la vie privée et à la sécurité des données des citoyens⁴¹.

Droit au mariage et à la vie de famille

39. Le Centre for Legal Aid Assistance and Settlement a recommandé au Pakistan de réviser la loi portant restriction du mariage des enfants afin de fixer l'âge minimum du mariage, quel que soit le sexe, à 18 ans dans tout le pays et de rendre la protection offerte par la loi plus solide afin que les tribunaux ne puissent pas utiliser les lois de la charia pour autoriser les mariages d'enfants et les mariages forcés⁴².

Droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables

40. Le Centre européen pour le droit et la justice a à nouveau déclaré que le Pakistan devait faire appliquer la loi sur la servitude pour dettes de façon à mettre fin à ce type de travail. La loi existait sur le papier mais l'État n'avait pas mis en place de mécanismes d'application⁴³.

41. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 ont instamment prié le Pakistan d'élaborer un plan global de promotion des droits de l'homme, qui prévoie l'exercice effectif de tous les droits de l'homme et des droits du travail par les paysans, les travailleurs et les travailleurs asservis dans l'agriculture⁴⁴.

42. Minority Concern a souligné que l'État devait élaborer une législation pour protéger les travailleurs domestiques et pour assurer un environnement de travail sûr aux agents d'assainissement⁴⁵.

Droit à un niveau de vie suffisant

43. DUNE a décrit la vulnérabilité, face au trafic d'organes, des sans-abri et des personnes vivant dans la rue qui consommaient des drogues et a demandé au Pakistan de faire en sorte que ces individus bénéficient d'une protection et de la sécurité sociale⁴⁶.

Droit à la santé

44. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont souligné que le Pakistan devait trouver une harmonie et un équilibre entre huit piliers du système de santé, à savoir la prestation des services de santé, le financement de la santé, les ressources humaines consacrées à la santé, la gouvernance, le système d'information concernant la santé, les liens intersectoriels, les médicaments essentiels et la technologie, ainsi que les responsabilités en matière de santé mondiale⁴⁷.

45. Genève pour les Droits de l'Homme a recommandé au Pakistan de doter, dans toutes les zones rurales reculées du pays, les centres de santé de sage-femmes qualifiées et d'équipements permettant de fournir les meilleurs soins et conseils prénatals possibles⁴⁸.

46. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 ont recommandé la création de centres offrant des services de santé adaptés aux jeunes dans tout le pays, non seulement dans les locaux des établissements de santé publics et privés, mais aussi dans les établissements d'enseignement, les complexes sportifs, les centres communautaires et les terrains de jeux, afin que davantage de jeunes puissent y avoir accès et s'y rendre pour obtenir des services, des informations et des conseils⁴⁹.

47. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont suggéré au Pakistan d'inclure des programmes d'éducation basés sur les compétences de vie à l'intention des jeunes, afin de prévenir les infections à VIH et de garantir à tous les jeunes un accès plus large aux solutions de prévention du VIH⁵⁰.

Droit à l'éducation

48. Broken Chalk a recommandé au Pakistan d'allouer les ressources nécessaires pour garantir la qualité et l'accessibilité de l'enseignement public et de réglementer et contrôler les écoles privées afin de remédier aux inégalités du système éducatif, notamment en construisant des écoles, en distribuant des fournitures et en formant les enseignants⁵¹.

49. Broken Chalk a également souligné qu'il fallait renforcer la capacité des établissements assurant la formation initiale des enseignants de dispenser des cours d'alphabétisation de qualité dans les écoles primaires, et qu'il fallait donner aux enseignants en formation initiale dans les écoles supérieures et les universités les compétences nécessaires pour dispenser des cours d'alphabétisation de qualité dans les écoles primaires⁵².

50. Broken Chalk a encouragé le Pakistan à élaborer une stratégie globale visant à améliorer la qualité de l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles, qui comprenne des activités de sensibilisation du public et le suivi de la mise en œuvre des normes nationales relatives à l'eau et aux installations sanitaires, en veillant à ce que des ressources suffisantes à une application efficace de la stratégie soient allouées⁵³.

51. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont déclaré que les infrastructures de toutes les écoles publiques devaient être complétées et radicalement améliorées et qu'au moins 100 000 écoles publiques devaient être construites immédiatement. Il fallait garantir la fourniture gratuite de livres, de chaussures et d'uniformes dans les zones rurales reculées et les zones isolées peu développées, ainsi que dans les écoles caritatives totalement alignées sur le système d'enseignement public⁵⁴.

Développement, environnement, et entreprises et droits de l'homme

52. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 ont recommandé au Pakistan de mener des évaluations complètes de l'impact sur l'environnement des projets d'aménagement et de cesser, dans les environnements fragiles, la construction de projets de très grande échelle susceptibles de nuire à la biodiversité et aux populations des régions concernées⁵⁵.

53. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 ont également encouragé le Pakistan à affecter les fonds de développement dont il bénéficiait à des projets d'infrastructures et des projets fonciers de façon à mettre en place des systèmes d'irrigation en eau et des réseaux d'égouts améliorés qui ne laissent ni les toxines ni les flux de déchets s'écouler dans les eaux souterraines naturelles situées autour des sites des projets d'aménagement⁵⁶.

54. Les auteurs de la communication conjointe n° 20 ont conseillé au Pakistan d'aider le Ministère des droits de l'homme à mettre en œuvre le plan d'action national et d'adopter une législation qui consacre les principes énoncés dans le plan⁵⁷.

2. Droits de certains groupes ou personnes

Femmes

55. L'Organization for Defending Victims of Violence a instamment prié le Pakistan de prendre des mesures plus larges pour protéger les femmes de la violence, notamment en faisant en sorte que le ministère public engage davantage de poursuites contre les auteurs de crimes d'honneur⁵⁸.

56. ADF International a recommandé au Pakistan de promulguer et d'appliquer de toute urgence des lois qui interdisent la conversion et le mariage forcés et qui protègent les femmes et filles victimes ou risquant d'être victimes de ces violations⁵⁹.

57. Le Centre européen pour le droit et la justice a encouragé le Pakistan à mettre fin aux conversions religieuses forcées et aux mariages forcés de femmes issues des minorités. L'État avait la responsabilité, non seulement au regard de sa Constitution, mais aussi au regard des multiples traités qu'il avait ratifiés, de protéger les femmes issues des minorités contre les violences⁶⁰.

58. Amnesty International a demandé au Pakistan de donner suite aux recommandations qu'il avait acceptées, à savoir adopter et appliquer une législation visant à protéger les femmes et les filles des violences fondées sur le genre, conformément au droit international des droits de l'homme et aux normes connexes. Elle lui a également demandé de veiller à ce que des enquêtes rapides, impartiales, efficaces et tenant compte des questions de genre soient menées sur les cas de violence à l'égard de femmes ou de filles et de membres de la communauté transgenre, afin que les responsables répondent de leurs actes, sans recourir pour autant à la peine de mort⁶¹.

59. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont encouragé les acteurs étatiques et les organismes nationaux à utiliser des mécanismes de mise en œuvre efficaces pour agir avec fermeté contre les violations fondées sur le genre qui pouvaient être éliminées en assurant la représentation des femmes dans les processus décisionnels et en faisant participer celles-ci aux forums sociaux, politiques et économiques⁶².

60. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 ont recommandé la mise en œuvre de politiques et de programmes de santé maternelle qui amélioreraient la disponibilité des services et l'accès à ceux-ci pour les femmes, en particulier celles issues de milieux socioéconomiques pauvres, des zones rurales et de groupes ethniques marginalisés, en veillant notamment, mais non exclusivement, à l'application du Plan d'action sur la vision de la santé reproductive et la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent et de la nutrition pour 2016-2025 et de la loi de 2019 sur les droits à la santé reproductive du Sind⁶³.

61. DUNE a encouragé l'adoption de mesures visant à améliorer l'accès des toxicomanes à un traitement et à des soins abordables, efficaces et dispensés localement, qui comprennent des installations réservées aux femmes, conformément aux normes et aux bonnes pratiques reconnues au niveau international⁶⁴.

62. Le Centre for Legal Aid Assistance and Settlement a conseillé au Pakistan de mettre en œuvre une législation visant à mettre fin à la pratique de la conversion forcée à l'islam des femmes et des filles issues de minorités religieuses, notamment au regard du droit à la liberté de religion ou de conviction et du principe de légalité⁶⁵.

63. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 ont recommandé au Pakistan de modifier la loi de 1951 sur la citoyenneté afin de permettre aux femmes pakistanaïses de transmettre, comme c'était le cas pour les hommes pakistanaïses, leur nationalité à un conjoint étranger⁶⁶.

Enfants

64. ADF International a recommandé au Pakistan d'assurer la protection des enfants en exigeant que la garde d'un enfant enlevé et converti soit immédiatement rendue à ses parents ou à ses représentants légaux⁶⁷.

65. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 ont recommandé au Pakistan de prendre des mesures concrètes pour supprimer les obstacles à l'accès des adolescents aux services de santé sexuelle et procréative en leur offrant une éducation sexuelle complète, en s'attaquant aux tabous sociaux et culturels qui empêchaient les adolescents d'accéder aux services de santé procréative et en garantissant la disponibilité de mécanismes de soutien et de protection pour les filles victimes d'un mariage d'enfants⁶⁸.

66. Christian Solidarity Worldwide a encouragé le Pakistan à prendre des mesures pour sensibiliser la police et les membres de l'appareil judiciaire aux questions relatives à l'enlèvement, à la conversion forcée et au mariage forcé de filles issues de minorités religieuses, en veillant à ce que justice soit faite dans de tels cas et à ce que les filles mineures ne soient pas rendues à tort à leurs ravisseurs⁶⁹.

Personnes handicapées

67. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 ont demandé au Pakistan de faire en sorte que l'ensemble du processus de vote soit accessible aux personnes handicapées, notamment l'inscription, les bureaux de vote, le processus de vote et le matériel⁷⁰.

Minorités

68. ADF International a demandé l'abrogation des lois qui visaient injustement les membres de l'Ahmadisme et d'autres communautés religieuses minoritaires ou étaient discriminatoires à leur égard, et a recommandé la création au niveau des provinces d'une commission pour les minorités qui serait composée principalement de représentants des minorités, de défenseurs des droits et de juges à la retraite, et qui aurait des procédures claires, une sécurité adéquate et l'autorité nécessaire pour proposer des réformes en matière de droits des minorités⁷¹.

69. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 ont recommandé au Pakistan d'abroger toutes les lois de lutte contre le blasphème et de veiller à ce que les lois, politiques et pratiques de l'État soient conformes aux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier aux articles 2, 18, 19 et 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ils ont également décrit les formes multiples et croisées de violence et de discrimination subies par la communauté ahmadite, notamment celles subies par les femmes, les enfants et les réfugiés ahmadites⁷².

70. L'Ahmadi Muslim Lawyers Association a recommandé au Pakistan d'abroger l'article 48A de la loi électorale de 2017 et de permettre aux musulmans ahmadites de voter aux côtés de tous les autres citoyens pakistanais dans le cadre d'un électorat commun, ainsi que de protéger et de promouvoir les droits des Ahmadites. Elle a également demandé au Pakistan de supprimer les restrictions à la liberté de religion ou de conviction et de modifier la législation discriminatoire à l'égard des Ahmadites, de cesser de poursuivre les Ahmadites comme des terroristes au titre des lois antiterroristes, et de lutter contre l'impunité des auteurs d'attaques perpétrées contre eux en menant des enquêtes efficaces sur les cas allégués et en poursuivant les responsables⁷³.

71. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 ont conseillé au Pakistan d'instituer, par un texte adopté au Parlement, une commission nationale pour les droits des minorités qui serait indépendante, autonome et dotée de ressources et d'un mandat lui permettant de contribuer à l'action politique concernant les questions qui touchaient les minorités, la communauté ahmadite y étant obligatoirement représentée⁷⁴.

Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

72. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 ont demandé l'adoption d'une politique de protection consulaire uniforme à l'intention des citoyens pakistanais qui étaient détenus à l'étranger ou risquaient d'y être exécutés⁷⁵.

Apatrides

73. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 ont déclaré que le Pakistan devait fournir des documents aux Afghans sans papiers et aux apatrides, ainsi que ratifier puis appliquer pleinement la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie⁷⁶.

Notes

¹ See A/HRC/37/13 and the addendum A/HRC/37/13/Add. 1, and A/HRC/37/2.

² The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: www.ohchr.org (one asterisk denotes a national human rights institution with A status).

*Civil society**Individual submissions:*

ADF International	ADF International, 1202 Geneva (Switzerland);
AI	Amnesty International, London (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
AMLA USA	Ahmadi Muslim Lawyers Association USA, Silver Spring (United States of America);
Broken Chalk	The Stichting Broken Chalk, Amsterdam (Netherlands);
CLAAS-UK	CLAAS, Greenford (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
CSW	Christian Solidarity Worldwide, New Malden (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
DRF	Digital Rights Foundation, Lahore (Pakistan);
DUNE	DUNE, Islamabad (Pakistan);
ECLJ	European Centre for Law and Justice, The, Strasbourg (France);
FLD	Front Line Defenders – The International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders, Blackrock, county Dublin (Ireland);
GDH-GHR	Genève pour les Droits de l'Homme – Geneva for Human Rights, Grand Saconnex (Switzerland);
Hakkpaan	human rights council of Balochistan, Kista (Sweden);
HRW	Human Rights Watch, Geneva (Switzerland);
ICAN	International Campaign to Abolish Nuclear Weapons, Geneva (Switzerland);
ICJ	International Commission of Jurists, Geneva (Switzerland);
MCP	Minority Concern (UK), Blackburn (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
ODVV	Organization for Defending Victim of Violence, Tehran (Iran (Islamic Republic of));
SAR	Scholars at Risk Network, New York, NY (United States of America);
UPR BCU	The UPR Project at BCU, Birmingham (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
WSC	World Sindhi Congress, Welwyn Garden City (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);

Joint submissions:

JS1	Joint submission 1 submitted by: Advocates for Human Rights, Minneapolis (United States of America), The World Coalition Against the Death Penalty, Legal Awareness Watch Pakistan, Marvi Rural Development Organization, The Human Rights Commission of Pakistan;
JS2	Joint submission 2 submitted by: Asia Pacific Transgender Network (APTN), Bangkok (Thailand); Submitted by the Asia Pacific Transgender Network (APTN) and Global Action for Trans Equality (GATE), in association with Queer Chitai (QC). Endorsed by APCOM Foundation, International Trans Fund (ITF), and Queer Chitai (QC);
JS3	Joint submission 3 submitted by: CRR, New York (United States of America); Center for Reproductive Rights Aahung;

- JS4 **Joint submission 4 submitted by:** Coordination des Associations et des Particuliers pour la Liberté de Conscience, Paris (France); International Human Rights Committee (IHRC) Forum for Religious Freedom-Europe (FOREF);
- JS5 **Joint submission 5 submitted by:** CIVICUS: World Alliance for Citizen Participation, Johannesburg (South Africa); Asian Legal Resource Centre;
- JS6 **Joint submission 6 submitted by:** Child Rights Movement, Islamabad (Pakistan); Given below is the list of the CRM member organizations in alphabetical order, that contributed to the report development: 1. Bedari, Contact person: Raffat Shuja, Program Manager, email: raffat.shuja@bedari.org.pk; 2. Child Rights Movement Pakistan, Akhtar Syed, National Coordinator, email: childrightsmovement@gmail.com; 3. Community Development Organization, Pakistan, Aliya Syed, Program Manager, email: aliya.cdopk@gmail.com; 4. Hashoo Foundation, Shahina Qurnab, Program Manager, email: shahinaqurban@hashoofoundation.org; 5. Institute of Development Research and Corresponding Capabilities (IDRAC), Islamabad Amjad Nazeer, Executive Director, email: amjadnazeer@gmail.com; 6. SPARC, Asiya Arif, Executive Director, email: ed@sparcpk.org; 7. Sustainable Social Development Organization (SSDO), Syed Kausar Abbas, Executive Director, email: ed@ssdo.org.pk; 8. UGOOD, Syed Ishtiaq Ul Hassan Gilani, Founder/Chief Executive Officer, email: ishgilani@hotmail.com; 9. Individual Expert, Wajahat Ali Malik (Advocate), email: adv.wajahat.ali@gmail.com;
- JS7 **Joint submission 7 submitted by:** Coalition of NGOs for UPR-Pakistan, Islamabad (Pakistan); Pakistan Press Foundation, Association of Women for Awareness and Motivation (AWAM), Children Rights Defence, Collective Pakistan, Dera Ismail Khan Press Club, Editors for Safety (EfS), Femonics Pvt Ltd., Global Educational, Economic & Social Empowerment, IRIS Welfare Trust, Karachi Press Club, Karachi Union of Journalists (KUJ), Media Matters for Democracy (MMfD), Multan Press Club, Nawabshah Press Club, Pakistan Federal Union of Journalists (PFUJ), Parliamentarians Commission for Human Rights (PCHR), Social Uplift of Nowshera, The Truth International, Tribal Development Network;
- JS8 **Joint submission 8 submitted by:** Centre for Social Justice, Lahore (Pakistan); AWAM, NCJP, CICF, UPP, SAP, DCHD, PDO, IHDF, PILER;
- JS9 **Joint submission 9 submitted by:** Foundation For Fundamental Rights and Defence of Human Rights and Public Service Trust, Islamabad (Pakistan); Defence of Human Rights and Foundation for Fundamental Rights;
- JS10 **Joint submission 10 submitted by:** International Federation for Human Rights, Paris (France); The Human Rights Commission of Pakistan (HRCP) is a non-political, not-for-profit organisation committed to realising the entire ambit of human rights for all persons in the country, using the framework provided by the Constitution of Pakistan as well as international human rights instruments, to some of which Pakistan is a state party;
- JS11 **Joint submission 11 submitted by:** International Dalit Solidarity Network, Copenhagen (Denmark); The PAKISTAN DALIT SOLIDARITY NETWORK (PDSN) is a coalition of dozens of rights-based civil society organizations in Pakistan. The Center for Law & Justice (CLJ) The Progressive Human Foundation (PHF) The Rural Advancement Development and Human Rights Association (RADHA) The HARI-Welfare

	AssociationThe Peace and Development Organization (PDO)The Aurat Foundation (AF) PILER The International Dalit Solidarity Network (IDSN);
JS12	Joint submission 12 submitted by: Institute on Statelessness and Inclusion, Eindhoven (Netherlands); Imkaan Welfare Organisation, Nationality For All, Institute on Statelessness and Inclusion;
JS13	Joint submission 13 submitted by: JUBILEE CAMPAIGN, FAIRFAX, VA (United States of America); Set My People Free; Voice for Justice;
JS14	Joint submission 14 submitted by: Minority Rights Group International, London (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland); Bytes for All, Catholic Commission for Justice and Peace, Center for Law and Justice and Bargad Youth Organization;
JS15	Joint submission 15 submitted by: World Organisation Against Torture, Geneva (Switzerland); Justice Project Pakistan (JPP);
JS16	Joint submission 16 submitted by: Potohar Mental Health Association, Islamabad Capital Territory (ICT) (Pakistan); Potohar Mental Health Association (PMHA) and Human Rights Commission of Pakistan (HRCP);
JS17	Joint submission 17 submitted by: Akahata-Equipo de Trabajo en Sexualidades y Géneros, Buenos Aires (Argentina); Forum for Dignity InitiativesAsia Pacific Alliance for Sexual and Reproductive Health and RightsSexual Rights Initiative;
JS18	Joint submission 18 submitted by: The Sexual Rights Initiative, Ottawa (Canada); – Hi Voices – The PACT – Sexual Rights Initiative;
JS19	Joint submission 19 submitted by: Unrepresented Nations and Peoples Organization, The Hague (Netherlands); Unrepresented Nations and Peoples Organization & World Sindhi Congress;
JS20	Joint submission 20 submitted by: The UPR Project at BCU, Birmingham (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland); UPR Project at BCURSIL;
JS21	Joint submission 21 submitted by: World Sindhi Congress, Welwyn Garden City (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland); World Sindhi CongressGlobal Human Rights Defence;

National human rights institution:

NHRC	National Human Rights Commission for Human Rights Islamabad (Pakistan);
------	---

³ *The following abbreviations are used in UPR documents:*

ICERD	International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination
ICESCR	International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights
OP-ICESCR	Optional Protocol to ICESCR
ICCPR	International Covenant on Civil and Political Rights
ICCPR-OP 1	Optional Protocol to ICCPR
ICCPR-OP 2	Second Optional Protocol to ICCPR, aiming at the abolition of the death penalty
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women
OP-CEDAW	Optional Protocol to CEDAW
CAT	Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment
OP-CAT	Optional Protocol to CAT
CRC	Convention on the Rights of the Child
OP-CRC-AC	Optional Protocol to CRC on the involvement of children in armed conflict

OP-CRC-SC	Optional Protocol to CRC on the sale of children, child prostitution and child pornography
OP-CRC-IC	Optional Protocol to CRC on a communications procedure
ICRMW	International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families
CRPD	Convention on the Rights of Persons with Disabilities
OP-CRPD	Optional Protocol to CRPD
ICPPED	International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance

- ⁴ Amnesty International Submission for Pakistan, para. 36.
- ⁵ Joint Submission 9, para. 39I.
- ⁶ ICJ submission, page 7.
- ⁷ Joint Submission 14.
- ⁸ CLAAS Submission page 8.
- ⁹ Joint Submission 10, para 85.
- ¹⁰ Digital Rights Foundation, para. 9.4.1.
- ¹¹ Hakpaan , para. 14.
- ¹² Joint Submission 2, para. 58.
- ¹³ Joint Submission 2, para 58.
- ¹⁴ Front Line Defenders, para. 32.5.
- ¹⁵ Joint Submission 9, para. 39v.
- ¹⁶ Joint Submission 1, para. 34.
- ¹⁷ DUNE, para. 31a.
- ¹⁸ ICAN, page. 1.
- ¹⁹ ADF Submission to the 42nd Session of the Human Rights Council's Universal Periodic Review Working Group, para. 35.
- ²⁰ Amnesty International Submission for Pakistan, para. 44.
- ²¹ Joint Submission 5, para. 16.2.
- ²² Front Line Defenders, para. 32.3.
- ²³ UPR Project at BCU, page 7.
- ²⁴ Human Rights Watch, para. 35.
- ²⁵ Human rights Watch, para. 29.
- ²⁶ NHRC Submission
- ²⁷ Joint Submission 9, para. 39ii.
- ²⁸ Amnesty International Submission for Pakistan, paras. 35 and 38.
- ²⁹ Front Linde Defenders, para. 32.1.
- ³⁰ Joint Submission 13, para. 78.
- ³¹ Joint Submission 2, para. 58.
- ³² Joint Submission 20, page. 13.
- ³³ ADF Submission to the 42nd Session of the Human Rights Council's Universal Periodic Review Working Group, para. 35.
- ³⁴ SAR Submission, para. B.
- ³⁵ ECLJ, para. 28.
- ³⁶ Amnesty International Submission for Pakistan, para. 47.
- ³⁷ Digital Rights Foundation, para. 9.1.3.
- ³⁸ Joint Submission 7, para. 39.
- ³⁹ Joint submission 5, paras. 16-1 and 2.
- ⁴⁰ Christian Solidarity Worldwide, paras. 32 and 57.
- ⁴¹ Digital Rights Foundation, para. 9.2.2.
- ⁴² CLAAS Submission, page 8.
- ⁴³ ECLJ, para. 28.
- ⁴⁴ Joint Submission 11, page 8.
- ⁴⁵ Minority Concern Submission, page 7.
- ⁴⁶ DUNE, para. 31e.
- ⁴⁷ Joint Submission 6, para 105.
- ⁴⁸ Geneva for Human Rights, page 7.
- ⁴⁹ Joint Submission 17, para. 41.
- ⁵⁰ Joint Submission 18, paras. 22–23.
- ⁵¹ Broken Chalk, page 5.
- ⁵² Broken Chalk, page 5.
- ⁵³ Broken Chalk, page 5.
- ⁵⁴ Joint Submission 18, paras. 10–12.
- ⁵⁵ Joint Submission 19, page 7.

-
- ⁵⁶ Joint Submission 19, page 7.
⁵⁷ Joint Submission 20, page 9.
⁵⁸ ODVV Submission, para. 19.
⁵⁹ ADF Submission to the 42nd Session of the Human Rights Council's Universal Periodic Review Working Group, para. 35.
⁶⁰ ECLJ, para. 28.
⁶¹ Amnesty International Submission for Pakistan, paras. 48–49.
⁶² Joint Submission 6, para. 50.
⁶³ Joint Submission 3, page 7.
⁶⁴ DUNE, para. 31c.
⁶⁵ CLAAS Submission, page 8.
⁶⁶ Joint Submission 12, page 16.
⁶⁷ ADF Submission to the 42nd Session of the Human Rights Council's Universal Periodic Review Working Group, para. 35.
⁶⁸ Joint Submission 3, page 7.
⁶⁹ Christian Solidarity Worldwide, para. 44.
⁷⁰ Joint Submission 16, page 14.
⁷¹ ADF Submission to the 42nd Session of the Human Rights Council's Universal Periodic Review Working Group, para. 35.
⁷² Joint Submission 4.
⁷³ Ahmadi Muslim Lawyers Association (AMLA) submission page 4, Christian.
⁷⁴ Joint Submission 8, para. 5.3.
⁷⁵ Joint Submission 15, para. 25.
⁷⁶ Joint Submission 12, para. 17.
-